





C'est un fait de plus en plus documenté, nous assistons sur les réseaux sociaux à une augmentation de la cyberviolence. Cette dernière, particulièrement adressée aux personnalités connues et aux femmes, ne semble pas s'essouffler. « On constate que la pandémie a augmenté la haine de l'autre, 58 % des femmes seraient victimes d'abus en ligne. Les jeunes femmes de 18 à 24 ans sont les plus susceptibles d'être victimes de cyberviolence. Pour une jeune femme noire, ce taux grimpe à 84 %. Les adeptes du discours complotiste décrivant les femmes comme principale menace de l'ordre se sont multipliés de façon inquiétante et malheureusement, les lois sont encore peu efficaces pour protéger les victimes. » nous apprenait la réalisatrice et autrice, Léa Clermont-Dion, lors de son passage au dernier réseau du Mouvement ACTES CSQ.

Lors de ce réseau dont l'objectif était de promouvoir les gestes de paix, le comité ACTES de Champlain a assisté à un séminaire composé d'un panel de feu avec trois femmes aux discours bien porteurs : Léa Clermont-Dion, Imany Bégin-Paul (Alliances et solidarités avec les Premiers Peuples) et Mélinda Lacroix (Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence).

Toutes trois sont d'avis que la solution passe inévitablement par l'éducation. Jusque-là, rien de surprenant pour nous ! Mais comment ?

Sur le site [cyberviolence.ca](http://cyberviolence.ca), mis en ligne par l'organisme Relais-femme, vous trouverez un excellent outil adapté aux intervenants des écoles secondaires avec un guide et des fiches pédagogiques, ainsi que des capsules animées pour contrer le discours de haine face aux femmes. Cet outil clés en main gratuit est facile à utiliser. Pour contrer l'insulte et l'injure faites aux femmes, il faudra inévitablement une mobilisation de tous les acteurs de la société !

**Sandra Boudreau**  
Coordonnatrice

## Secrétaire recherché(e)

Vous connaissez une personne minutieuse, possédant un esprit d'équipe et qui est présentement en recherche d'emploi ? C'est une belle occasion de lui mentionner que le Syndicat de Champlain est présentement en recrutement pour un poste temporaire de secrétaire !

En effet, nous recherchons une personne pour un engagement d'une durée de 12 mois ferme, avec possibilité de prolongation. Vous pouvez consulter l'offre complète en [cliquant ici](#).

Sachez que la conciliation emploi-famille est au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi nous offrons un cadre de travail présentant de bons avantages sociaux tels que la semaine de travail de 4 jours, une banque annuelle de congés (jusqu'à 10 jours), un régime d'assurance collective et un régime de retraite, une période de vacances estivales de cinq semaines et d'autres avantages prévus par la convention collective.

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations additionnelles auprès de Jessica Carrière et doivent acheminer leur candidature, au plus tard le 23 novembre 2022 à 15 h à : [jcarriere@syndicatdechamplain.com](mailto:jcarriere@syndicatdechamplain.com).



## Couverture de votre planificateur

Voici venu le moment où nous faisons appel à vous, nos membres, pour illustrer la page couverture du prochain planificateur *L'Outil de travail quotidien*.

Photographie, peinture, aquarelle, gravure, etc. : Nous attendons vos créations, peu importe leur format. Soyez imaginatifs, il n'y a ni sujet ni thème imposé.

Vous avez jusqu'au 16 décembre à 16 h pour nous faire parvenir, par courriel, une photographie de bonne qualité de l'œuvre que vous souhaitez proposer pour l'édition 2023-2024 du planificateur. Écrivez à Jessica Carrière à : [jcarriere@syndicatdechamplain.com](mailto:jcarriere@syndicatdechamplain.com).

Le conseil d'administration fera un choix, lors de sa séance en décembre prochain, parmi les œuvres qui lui auront été soumises. Notez bien que ce concours s'adresse uniquement aux membres du Syndicat de Champlain et que chaque artiste peut présenter un maximum de cinq œuvres.



## Guignolée des femmes

En raison des importants travaux de rénovation dans nos locaux, le Syndicat de Champlain ne fera pas la collecte de denrées comme nous avons l'habitude de le faire au profit des centres d'hébergement pour femmes.

La violence faite aux femmes ne s'est pourtant pas arrêtée durant la pandémie, au contraire, les féminicides ayant défrayé régulièrement les manchettes, plus que jamais, les femmes victimes de violence ont besoin de notre support. Le Syndicat de Champlain se joint au comité de la condition féminine pour vous inviter à faire un don monétaire cette année.

Pour donner au Carrefour pour Elle de Longueuil, rendez-vous au : [www.fondationcarrefourpourelle.org/donnez/](http://www.fondationcarrefourpourelle.org/donnez/). Plusieurs moyens y sont suggérés pour faire un don, incluant un paiement en ligne.

Pour donner à L'Accueil pour Elle de Valleyfield, vous pouvez poster un don à l'adresse suivante : C. P. 644, Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 5N6.

Merci de votre générosité, merci pour elles !





# Doug Ford et François Legault, même combat

Le billet de Mireille

La semaine dernière Doug Ford sortait une loi massue pour empêcher le personnel de soutien scolaire de l'Ontario de faire la grève et pour l'obliger à rentrer au travail tout en décrétant ses conditions de travail. À peu près au même moment, François Legault, par son ministre des Finances, Éric Girard, jouait au père Noël en annonçant des chèques pour toutes personnes gagnant moins de 100 000 \$ annuellement.

On parle ici de 3,5 milliards de dollars. On se rappellera aussi que 3,2 milliards ont été donnés à 6,4 millions de personnes par le biais de l'impôt provincial pour l'année 2021. Ça fait beaucoup de bidous... Loin de moi l'idée de déclarer que cette aide n'est pas nécessaire pour beaucoup de personnes qui mangent de travers l'inflation démesurée.

Malgré cela, ce chèque qui variera entre 400 \$ et 600 \$ ne sera qu'un baume éphémère. L'addition des milliards saupoudrés sur plusieurs têtes n'est qu'une goutte, petite ou plus grosse, sur leur situation actuelle.

Mais il en aurait été autrement si cet argent, 6,7 milliards de dollars, avait été investi dans les services publics, ces services qui comprennent l'éducation, la santé, les services sociaux et qui sont là pour tous. Allons-y avec les touski... tout ce qui manque... services aux élèves, moyens

pour contrer la violence à l'école, psychologues pour aider en santé mentale, appareils médicaux spécialisés, soutien à domicile, rénovations pour écoles vétustes, argent dans les services communautaires, et je pourrais continuer longtemps!



Les négociations, au Québec, ont débuté entre le gouvernement et toutes les travailleuses et tous les travailleurs investis dans le soutien à leurs populations, celles des régions, des grands centres, des régions éloignées. Le collectif (nous, nos parents, nos enfants, nos amis) en aurait bénéficié à long terme. Un nouveau centre de cancérologie, de dialyse, des classes spécialisées, du matériel à la fine pointe pour la formation professionnelle, etc. auraient pu être mis en place pour le bénéfice de tous.

Quel beau début de négociation nous aurions pu espérer si le gouvernement avait mis sur la table cet argent. Quelles discussions ouvertes nous aurions pu avoir. On parle de valorisation des emplois, de salaire en conséquence. Quelle confiance cela aurait représenté envers les travailleuses et travailleurs impliqués dans le « prendre soin ».

Plutôt que d'emprunter cette avenue, le premier ministre François Legault a choisi la voie facile, celle qui achète des votes lors des élections, celle de donner un montant d'argent à tous les individus ou presque en âge de voter.

J'entends déjà : « les ressources financières ne sont pas illimitées », « l'impôt des contribuables doit servir la population, pas un petit groupe d'individus ». Pourtant, 420 000 personnes font partie du Front commun, c'est loin d'être un petit groupe et en plus, nous payons de l'impôt!

Maintenant, quel est le lien avec Doug Ford? Messieurs Ford et Legault sont amis, semble-t-il. L'un a agi avec irrespect voire mépris envers les travailleurs de l'éducation impliqués dans une négociation avec le gouvernement. L'autre a laissé s'envoler des milliards avant les négociations à venir et après une pandémie qui a démontré combien nos réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux sont fragiles et ont besoin d'investissements.

Agir avec bienveillance, respect, gentillesse envers celles et ceux qui ont tenu et tiennent toujours sur leurs épaules les deux piliers d'une collectivité soit l'Éducation et la Santé doit devenir un objectif primordial à atteindre.

**Mireille Proulx**

Coordonnatrice

**Partez à l'aventure au Québec** **CONCOURS EXCLUSIF AUX MEMBRES DE LA CSQ**

**Dernière chance de gagner l'une des quatre cartes-cadeaux de 1 000 \$ à La Forfaiterie**

**La Personnelle, l'assureur de groupe auto et habitation choisi par la CSQ**, vous offre la chance de gagner une superbe aventure au Québec!

**POUR PARTICIPER ET POUR PLUS DE DÉTAILS**  
[lapersonnelle.com/concoursqscq](http://lapersonnelle.com/concoursqscq) • 1 888 476-8737

Tirages les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre 2022.



Centrale des syndicats du Québec

Partenaire de la CSQ



**laPersonnelle**

Assureur de groupe auto et habitation

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque **La Personnelle** ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. Le concours est exclusif aux membres de la CSQ admissibles au régime d'assurance de dommages souscrits auprès de La Personnelle qui ont obtenu une soumission d'assurance auto, habitation ou entreprise ou qui détiennent déjà une police d'assurance, à partir du 1<sup>er</sup> février 2022 jusqu'à la date précédant l'un des quatre tirages. Aucun achat requis. Pour chaque tirage, une carte-cadeau de 1000 \$ CA sera remis à la personne gagnante. Les gagnants doivent répondre à une question d'habileté mathématique pour recevoir leur prix. Le concours est en vigueur au Québec et prend fin le 14 décembre 2022. Détails et règlement complet accessibles sur [lapersonnelle.com/concoursqscq](http://lapersonnelle.com/concoursqscq).



## Loi spéciale du gouvernement Ford

La semaine dernière, en Ontario, le gouvernement conservateur de Doug Ford adoptait une loi utilisant la clause dérogatoire de la *Charte canadienne des droits et libertés de la personne* pour imposer les conditions de travail du personnel de soutien scolaire et le forcer à retourner au travail, l'empêchant ainsi d'exercer son droit de grève.

En 2005, au Québec, le personnel de l'éducation, entre autres, s'était vu imposer une loi spéciale par le gouvernement de l'époque, celui de Jean Charest. À ce moment, les contestations juridiques n'avaient mené nulle part. Cependant, il faut souligner que depuis ce temps, plusieurs causes ont été portées devant les tribunaux et ont pu faire avancer le cadre juridique entourant le droit d'association.

En 2015, après des années de combat, trois décisions de la Cour suprême du Canada ont permis de consolider le droit d'association jusqu'à reconnaître la grève comme un droit constitutionnel. D'autres décisions ont permis de dégager un

principe : si une loi est votée pour retirer le droit de grève, le législateur (le gouvernement) doit alors mettre en place un mécanisme de règlement qui permettra aux parties de négocier.

C'est ainsi que nous croyions être à l'abri du pire, c'est-à-dire, nous voir imposer nos conditions de travail et interdire le droit



de grève. C'est pourquoi, de prime abord, la loi spéciale adoptée en Ontario a paru inconstitutionnelle. Toutefois, tel n'était pas le cas. Le gouvernement Ford a choisi d'inclure, dans sa loi spéciale, la clause dérogatoire. Ce faisant, certains droits énoncés dans la Charte canadienne ne s'appliquent plus.

Les conséquences d'une telle décision sont très sérieuses pour les droits des travailleuses et des travailleurs, mais également pour la population en général. Le rapport de force s'en trouve annihilé. Les négociations ne peuvent plus se faire sur un pied d'égalité. L'employeur-législateur,

en agissant ainsi, crée un déséquilibre qui lui permet d'imposer sa volonté et de faire à sa guise.

Les dérives possibles font peur. Imaginons un instant qu'un dirigeant s'en serve pour empêcher le droit à l'avortement, au mariage gai ou à l'adoption pour les couples gais, par exemple. La boîte de Pandore a été ouverte.

Heureusement, elle a été refermée trois jours après l'adoption de la loi spéciale. Le premier ministre Doug Ford a offert de reprendre les pourparlers et d'annuler la loi spéciale, si les 55 000 aides-enseignants, concierges et employés administratifs mettaient fin à la grève et retournaient au travail. Le Syndicat canadien de la fonction publique a accepté la proposition.

Il est permis de penser que des pressions politiques ont eu lieu. Le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, avait exprimé son désaccord à se servir de la clause « nonobstant » pour réprimer des droits et libertés. « Il a clairement indiqué que le recours préventif à la clause dérogatoire de la *Charte canadienne des droits et libertés* est malvenu et inapproprié, et qu'il ne devrait être fait que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles » précise-t-on dans le communiqué. (Radio-Canada, *ICI Toronto*, 2 novembre 2022.)

Mireille Proulx  
Coordonnatrice

## Horizon+

Être membre du Syndicat de Champlain, c'est pouvoir bénéficier de programmes uniques. La CSQ s'est associée à la Caisse Desjardins de l'Éducation et à Desjardins Assurances afin d'offrir à ses membres affiliés le programme Horizon+, un tout nouveau produit complémentaire d'épargne retraite collective comprenant, entre autres, REER, CELI et FERR.

### Séance virtuelle d'information

Afin de mieux présenter ce produit, deux personnes professionnelles du mouvement Desjardins animeront une [soirée virtuelle d'information](#). Cette soirée se tiendra le **mercredi 30 novembre de 19 h à 20 h 30** (vous pourrez vous connecter à partir de 18 h 45).

